



CONSULTATION N°02/2023

pour la maîtrise d'œuvre des 40/600 logements publics locatifs du programme complémentaire pour l'année 2022

Conformément à l'article 48 du décret présidentiel N° 15/247 du 2 dhou el hidja 1436 correspondant au 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'office de promotion et de gestion immobilière de la Wilaya de Naâma, lance une consultation pour la maîtrise d'œuvre des 40/600 logements publics locatifs du programme complémentaire pour l'année 2022 réparti comme suit:

- Lot N°10 : Etude et suivi des 20 logements à (Abdelmoula) KASDIR.
- Lot N°12 : Etude et suivi des 20 logements à DJENIEN BOUREZG.

Les architectes inscrits au tableau national de l'ordre des architectes et bureaux d'étude groupé conformément aux règlements applicables à l'exercice de la profession :

- Le soumissionnaire préparera une première enveloppe fermée, anonyme destinée au dossier de candidature dans la première phase.

Le contenu de l'offre :

01/dossier de candidature : l'offre accompagnée tous les pièces exigées et en cour de validité dans l'article 16 page 06 du cahier des charges.

- Dans la deuxième phase et après l'ouverture des offres de candidature et après l'évaluation de ces offres, les bureaux d'études admis sont concernés pour complément de leurs offres.

02/Offre technique contient : tous les pièces exigées dans l'article 27 page 06 du cahier des charges.

03/Offre de prestation contient : tous les pièces exigées dans l'article 27 page 12 du cahier des charges.

04/ L'offre financière contient : tous les pièces exigées dans l'article 27 page 12 et 13 du cahier des charges.

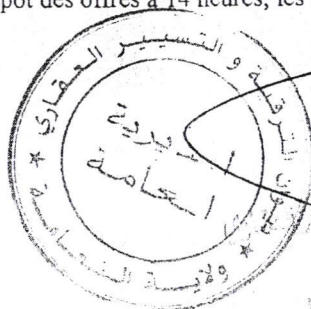
Les architectes inscrits au tableau national de l'ordre des architectes, aux bureaux d'étude groupé peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction générale de l'office de promotion et de gestion immobilière de Naâma Adresse ancienne cité administrative -commune de Naâma wilaya de Naâma, contre paiement d'une somme de 5000.00 D.A non remboursable.

Dans la première phase les offres des soumissionnaires doivent être présentées sous forme d'un (01) plis cachetés, l'enveloppe extérieur fermée et anonyme ne devra comporter que les indications suivants :

A Monsieur le Directeur General de l'OPGI NAAMA -

**Soumission à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres
«consultation N° 02/2023 d'Architecture pour la maîtrise d'œuvre des 40/600 logements publics locatifs du
programme complémentaire pour l'année 2022 N°01/2023»
ETUDE ET SUIVI DES 40 LOGEMENTS LPL SEMI-COLLECTIF POUR L'ANNEE 2022**

- La durée de préparation des offres est de (21) jours à compter de la date de signature de cette consultation.
 - Le jour et l'heure limite de dépôt des offres correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres à 12h00.
- Si la date de dépôt et d'ouverture des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de week-end celle -ci est reportée au jour ouvrable suivant aux mêmes horaires.
- La durée de validité des offres est de 03 mois + La durée de préparation des offres est de vingt un (21) jours + un mois supplémentaire à compter de la date de dépôt des offres.
 - L'ouverture des plis est prévue le dernier jour de dépôt des offres à 14 heures, les soumissionnaires sont invités à y assister à la direction générale de L' OPGI.



2023 09 09

Naâma le.....

Le Directeur Général